

<p style="text-align: center;">TITRE</p>	<p style="text-align: center;">MOTIVATION A ACCEPTER OU NON D'EXERCER UNE MESURE DE PROTECTION ET VECU DE L'EXERCICE DE LA MESURE PAR LES MANDATAIRES FAMILAUX</p>
<p style="text-align: center;">PORTEURS DE L'ETUDE</p>	<p>Mme Marie-France CHATAINIER Responsable pédagogique CNC Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs - Institut Limayrac</p> <p>Mélanie Gauché, PhD. Maitre de conférences en psychologie Institut Catholique de Toulouse Laboratoire CERES, Equipe « Ethique, Science et Santé » 31 rue de la Fonderie 31000 TOULOUSE 05.61.36.81.00 Courriel : melanie.gauche@ict-toulouse.fr</p>
<p style="text-align: center;">PARTENAIRES</p>	<p>M. Alain FRAUX, Directeur adjoint - Institut Limayrac M. Stéphane PUYUELO, Mandataire judiciaire à la protection des Majeurs – Vice-président de La Fédération Nationale des Mandataires Judiciaires Indépendants à la Protection des Majeurs (FNMJI).</p>
<p style="text-align: center;">CONTEXTE</p>	<p style="text-align: center;"><i>Les mesures de protection en France</i></p> <p>Depuis la loi du 3 janvier 1968, trois mesures de protection des majeurs existent : la sauvegarde de justice, la curatelle et la tutelle. Environ 700 000 personnes sont actuellement sous protection (soit 1.04% des majeurs en France, FNMJI, 2017). Il s'agit la plupart du temps d'un homme, d'une cinquantaine d'années, célibataire ayant un niveau scolaire minimum, porteur d'un handicap mental, ayant peu de famille, et n'étant plus en mesure de prendre seul certaines décisions. Si la loi du 5 mars 2007 (appliquée depuis le 1^{er} janvier 2009) privilégie le recours aux proches pour exercer les mesures, en 2017 encore 60% des mesures sont exercées par des mandataires professionnels. Cela génère donc un coût pour l'Etat Français, qui finance la plupart du temps ces exercices du fait du faible revenu des personnes protégées.</p> <p style="text-align: center;"><i>L'exercice familial de la mesure de protection en France</i></p> <p>Les raisons souvent constatées par l'administration pour qu'un mandataire judiciaire soit nommé plutôt qu'un mandataire familial peuvent être techniques (maîtrise des obligations et devoirs envers l'appareil judiciaire), environnementales (éloignement géographique de la famille), relationnelles (difficultés à trouver dans l'entourage une personne ayant un intérêt stable et étroit avec la personne protégée). Soutenu depuis 2015 par la Direction Régionale de la Jeunesse et Sport et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), l'Institut Limayrac, pionnier dans la formation des mandataires judiciaires en Midi Pyrénées, a débuté en 2017 une formation auprès de personnes ayant manifesté un intérêt concernant l'exercice de la mesure de protection. Ces personnes, mandataires familiaux ou non, ont confirmés les freins techniques liés à la prise de mesure. Cependant, il semble également que des</p>

JUSTIFICATION

freins d'ordre psychologique subsistent : posture difficile à endosser de la part du proche, freins affectifs etc... L'offre de formation étant actuellement axé sur les droits et les devoirs de la personne protégée et de son mandataire familial, l'Institut Limayrac souhaite poursuivre son investigation des freins psychologiques à exercer une mesure de protection de la part d'un proche.

Aspects psychologiques qui sous-tendent la motivation à exercer une mesure de protection

Le cadre conceptuel de l'étude sera la théorie du renversement d'Apter (1988; Lachenicht, 1988). Ainsi la motivation peut puiser sa source dans huit états motivationnels. Fonctionnant par paires ces huit états sont les suivants : téléique/paratélique, conformiste/négativiste, maîtrise/sympathie, autic (centré sur soi)/alloic (centré sur les autres). Selon la théorie, un contexte spécifique peut entraîner une motivation particulière et ponctuelle, tandis qu'il peut également y avoir chez chaque individu un profil de motivation stable et constant (appelé trait) (Apter, Mallows, & Williams, 1998). Ainsi chaque personne dispose d'un pattern de réponse motivationnel de départ sur lequel les circonstances viendront moduler le comportement ponctuel. Nous supposons donc que les personnes ayant accepté de prendre une mesure de protection pourront présenter des profils de motivation spécifiques, liés à leur personnalité. Mais également que ces personnes pourront être motivés de façon spécifique en fonction du contexte. Par contexte, nous entendons ici des facteurs anamnestiques, relationnels ou personnels.

A mi-chemin entre les théories de la motivation et les théories des besoins, la théorie de l'autodétermination (Deci & Ryan, 2015; Ryan & Deci, 2000) met davantage l'accent sur l'autonomie dans la motivation. Plus l'individu est intrinsèquement motivé et déterminé, plus il devient autonome dans ses choix et se sent libre. Faisant partie de la personnalité, sans toutefois en être un trait (Olesen, 2011; Olesen, Thomsen, Schnieber, & Tonnesvang, 2010), l'individu là-encore ferait preuve d'une certaine constance dans son libre-choix. S'agissant de décisions prises pour et avec le protégé, le cas du mandataire familial présente une situation complexe : il est à la fois question de la liberté et l'autonomie du protégé, mais également de celle du mandataire dans la prise de la mesure et son exercice au quotidien. Nous supposons alors que les personnes ayant accepté d'exercer une mesure de protection pour l'un de leur proche présente des besoins plus importants d'autonomie les motivant en retour à prendre la mesure de protection.

Vécu des proches exerçant une mesure de protection et aspects psychologiques intra-individuels

L'exercice de la mesure au quotidien engendrera un vécu différent selon les individus et les circonstances de la prise de mesure. Ce vécu peut dans certains cas conduire à l'arrêt de l'exercice au profit d'un mandataire judiciaire. Nous porterons donc une attention particulière aux affects éprouvés pendant l'exercice et

	<p>aux aspects relationnels entre le protégé et le mandataire. Considérant la théorie de « l'élargissement et construction des émotions positives » (Fredrickson, 2013; Isgett & Fredrickson, 2015), nous suggérons que l'exercice de la mesure par un proche peut être pérenne seulement si les deux personnes peuvent, dans cette circonstance, développer des ressources psychiques personnelles leur permettant de construire (ou poursuivre) une relation affective satisfaisante. Ces ressources psychiques peuvent prendre la forme de forces de caractère (Park, Peterson, & Seligman, 2004; Schueller, Jayawickreme, Blackie, Forgeard, & Roepke, 2015), augmentant la résilience et permettant de s'adapter aux nouveaux rôles que la prise de mesure occasionne (protégé et proche pour l'un, mandataire et proche pour l'autre). Nous supposons que les personnes ayant refusé ou renoncé à exercer une mesure sont moins pourvus de forces de caractères permettant de construire une relation satisfaisante dans l'exercice de la mesure, mais qu'il est possible par des actions spécifiques, d'augmenter ces forces de caractère. Nous supposons donc qu'un accompagnement psychologique ayant pour but d'augmenter les ressources personnelles favoriserait la décision d'exercer une mesure de protection et la satisfaction relationnelle (Bernard, Zimmermann, & Favez, 2011; Mehran, 2010). Cet accompagnement permettrait également de diminuer les effets de l'anxiété et du stress liés à la prise de mesure de protection (Martin-Krumm, Lyubomirsky, & Nelson, 2012; Seligman, 2013).</p>
<p>OBJECTIFS</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) L'objectif premier est de préciser quelles sont les motivations à exercer ou ne pas exercer une mesure par un proche de la personne protégée. 2) Le second objectif est d'investiguer le vécu psychologique des personnes exerçant une mesure de protection afin d'établir le profil psychologique de ces personnes.
<p>SUJETS ET PROCEDURE</p>	<p>L'étude se déroulera en 3 phases successives.</p> <p><i>Phase 1 : Exploration des motifs et du vécu de l'exercice de la mesure</i></p> <p>La première phase de l'étude a pour but d'explorer les motivations à accepter ou refuser les prises de mesure dans le but de réaliser ensuite un inventaire exhaustif sous-tendu par les théories du renversement et de l'autodétermination.</p> <p>Pour les personnes ayant accepté la prise de mesure, ou l'ayant momentanément exercé, le vécu affectif et relationnel seront investigués également.</p> <p>Durant cette phase la méthode qualitative sera privilégiée pour une exploration approfondie, et au cas par cas. Seront rencontrées des personnes dont les contextes permettent d'avoir une vision assez large des mesures de protection (ascendant, descendant, type de mesure, pathologies etc...).</p> <p><i>Phase 2, étude confirmatoire : Motivations à exercer une mesure de protection, personnalité, et vécu émotionnel des relations entre le protégé et le mandataire.</i></p> <p>Cette phase a pour objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) De réaliser un inventaire exhaustif des motivations déclenchant la prise de mesure et celles délétères à cette

<p style="text-align: center;">METHODE ET Mesures</p>	<p>décision.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2) De mettre en lien les traits de personnalité, et les traits de motivation avec le contexte de la prise de mesure. 3) De mettre en lien le vécu émotionnel avec les ressources personnelles développées dans la relation avec le protégé, et d'en dégager les pistes d'accompagnement psychologique. <p><i>Phase 3, étude pilote : accompagnement des tuteurs et curateurs familiaux dans l'exercice de la mesure de protection.</i></p> <p>Partant des résultats de la phase 2, nous proposerons de tester auprès de différents groupes de tuteurs et curateurs familiaux, un dispositif d'accompagnement non seulement administratif et juridique mais également psychologique et relationnel. S'appuyant sur les théories et pratiques de la psychologie positive, le dispositif sera évalué grâce à un protocole test/re-test.</p> <p><i>Phase 1 : 5 à 15 entretiens exploratoires selon une grille ayant 4 axes : les éléments anamnestiques et contextuels, les états et traits motivationnels, l'autonomie et la liberté de décision ressenties, le vécu affectif et relationnel suite à la décision concernant la mesure.</i></p> <p><i>Phase 2 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - questionnaire des motifs à exercer ou non une mesure de protection créé pour l'étude sur la base de la théorie du renversement (Apter, 1988) - Echelle d'orientation générale de la causalité (Deci & Ryan, 1985) - Echelle de personnalité Big Five (Plaisant, Courtois, Réveillère, Mendelsohn, & John, 2010) - Echelle d'évaluation des affects positifs et négatifs PANAS (Tran, 2013) <p><i>Phase 3 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - protocole complet de formation créé pour l'étude - mesures effectuées en 3 temps : <ul style="list-style-type: none"> T0 : début de formation T1 : fin de formation T2 : 6 mois après la formation - mesure de l'anxiété (STAI, Spielberger, Gorsuch, Lushene, Vagg, & Jacobs, 1983), du degré de connaissance juridique et administrative, du bien-être (SWLS, Diener, Emmons, Larsen, & Griffin, 1985) et de la satisfaction relationnelle (RSQ, Guédeney, Fermanian, & Bifulco, 2010)
<p style="text-align: center;">CRITERES D'INCLUSION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Age \geq18 ans - Exerçant ou non une mesure de protection actuellement - Ayant déjà exercé une mesure de protection
<p style="text-align: center;">CRITERES DE NON INCLUSION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mineurs - Curatelle, tutelle - Refus de participer - Absence de maîtrise de la langue française

NOMBRE DE PARTICIPANTS	Phase 1 : 5 à 15 personnes Phase 2 : minimum 300 personnes Phase 3 : environ 20 personnes par groupe de formation
DUREE DE L'ETUDE	Phase 1 : 4 mois (juin à septembre 2017) Phase 2 : 1 an (octobre à aout 2018) Phase 3 : 2 ans (à partir de septembre 2018)
ANALYSE STATISTIQUE	Pour la phase 1 une analyse textuelle sera conduite à l'aide du logiciel Sonal. Les phases 2 et 3 seront analysés avec le logiciel Statistica. Des corrélations et des régressions hiérarchiques permettront de déterminer le poids de chacun des facteurs.
RETOMBEES ATTENDUES	<ol style="list-style-type: none"> 1) Une offre de formation adaptée pour les mandataires familiaux pourrait être envisagée à l'Institut Limayrac. 2) Un protocole d'accompagnement psychologique des familles à la prise de la mesure sera mis en place, et pourrait être envisagée comme formation à l'ict soit sous forme de formation initiale intégrée au master psychologie clinique de la santé, soit sous forme de formation continue (ouverte aux psychologues et à d'autres professionnels de santé). 3) Des propositions seront faites pour améliorer le dispositif existant concernant les mesures exercées par des mandataires judiciaires professionnels.
INFORMATION DES PATIENTS ET CONSENTEMENT	Les participants seront informés par oral et/ou par écrit de l'étude en cours et signeront un formulaire de consentement éclairé.
BENEFICES PREVISIBLES	Le bénéfice collectif serait de proposer des programmes de formation spécifiques pour les personnes ayant l'exercice d'une mesure de protection auprès d'un proche.

Références

- Apter, M. J. (1988). Chapter 2 Reversal Theory As A Theory of The Emotions. *Advances in Psychology*, 51, 43-62. [https://doi.org/10.1016/S0166-4115\(08\)60553-1](https://doi.org/10.1016/S0166-4115(08)60553-1)
- Apter, M. J., Mallows, R., & Williams, S. (1998). The development of the Motivational Style Profile. *Personality and Individual Differences*, 24(1), 7-18. [https://doi.org/10.1016/S0191-8869\(97\)00148-7](https://doi.org/10.1016/S0191-8869(97)00148-7)
- Bernard, M., Zimmermann, G., & Favez, N. (2011). Quelle place pour la psychologie positive dans le champ de la psychothérapie ? Perspectives théoriques et empiriques. *Pratiques Psychologiques*, 17(4), 301-313. <https://doi.org/10.1016/j.prps.2009.07.002>
- Deci, E. L., & Ryan, R. M. (1985). The general causality orientations scale: Self-determination in personality. *Journal of Research in Personality*, 19(2), 109-134. [https://doi.org/10.1016/0092-6566\(85\)90023-6](https://doi.org/10.1016/0092-6566(85)90023-6)
- Deci, E. L., & Ryan, R. M. (2015). Self-Determination Theory. In *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences* (p. 486-491). Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-08-097086-8.26036-4>

- Diener, E., Emmons, R. A., Larsen, R. J., & Griffin, S. (1985). The Satisfaction with Life Scale. *Journal of Personality Assessment*, 49, 71-75.
- Fédération Nationale des Mandataires Judiciaires Indépendants à la Protection des Majeurs - FNMJI. (2017). Consulté 30 juin 2017, à l'adresse <http://www.fnmji.fr/>
- Fredrickson, B. L. (2013). Positive Emotions Broaden and Build. In *Advances in Experimental Social Psychology* (Vol. 47, p. 1-53). Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-407236-7.00001-2>
- Guédény, N., Fermanian, J., & Bifulco, A. (2010). La version française du Relationship Scales Questionnaire de Bartholomew (RSQ, Questionnaire des échelles de relation) : étude de validation du construit. *L'Encéphale*, 36(1), 69-76. <https://doi.org/10.1016/j.encep.2008.12.006>
- Isgett, S. F., & Fredrickson, B. L. (2015). Broaden-and-Build Theory of Positive Emotions. In *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences* (p. 864-869). Elsevier. <https://doi.org/10.1016/B978-0-08-097086-8.26086-8>
- Lachenicht, L. (1988). Chapter 1 Critical Introduction to Reversal Theory. In *Advances in Psychology* (Vol. 51, p. 1-42). Elsevier. [https://doi.org/10.1016/S0166-4115\(08\)60552-X](https://doi.org/10.1016/S0166-4115(08)60552-X)
- Martin-Krumm, C., Lyubomirsky, S., & Nelson, S. K. (2012). Psychologie positive et adaptation : quelle contribution ? In *Psychologie de la santé : théories de l'adaptation* (p. 335-353). De Boeck.
- Mehran, F. (2010). *Psychologie positive et personnalité*. Elsevier Masson.
- Olesen, M. H. (2011). General causality orientations are distinct from but related to dispositional traits. *Personality and Individual Differences*, 51(4), 460-465. <https://doi.org/10.1016/j.paid.2011.04.015>
- Olesen, M. H., Thomsen, D. K., Schnieber, A., & Tonnesvang, J. (2010). Distinguishing general causality orientations from personality traits. *Personality and Individual Differences*, 48(5), 538-543. <https://doi.org/10.1016/j.paid.2009.11.032>
- Park, N., Peterson, C., & Seligman, M. E. P. (2004). Strengths of Character and Well-Being. *Journal of Social and Clinical Psychology*, 23(5), 603-619. <https://doi.org/10.1521/jscp.23.5.603.50748>
- Plaisant, O., Courtois, R., Réveillère, C., Mendelsohn, G. A., & John, O. P. (2010). Validation par analyse factorielle du Big Five Inventory français (BFI-Fr). Analyse convergente avec le NEO-PI-R. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 168(2), 97-106. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2009.09.003>

Ryan, R. M., & Deci, E. L. (2000). Intrinsic and Extrinsic Motivations: Classic Definitions and New Directions. *Contemporary Educational Psychology*, 25(1), 54-67.
<https://doi.org/10.1006/ceps.1999.1020>

Schueller, S. M., Jayawickreme, E., Blackie, L. E. R., Forgeard, M. J. C., & Roepke, A. M. (2015). Finding character strengths through loss: An extension of Peterson and Seligman (2003). *The Journal of Positive Psychology*, 10(1), 53-63. <https://doi.org/10.1080/17439760.2014.920405>

Seligman, M. E. P. (2013). *S'épanouir: pour un nouvel art du bonheur et du bien-être*.

Spielberger, C. D., Gorsuch, R. L., Lushene, R., Vagg, P. R., & Jacobs, G. A. (1983). *Manual for the State - Trait Anxiety Inventory (STAI)*. Palo Alto, CA: Consulting Psychologists Press.

Tran, V. (2013). Positive Affect Negative Affect Scale (PANAS). In M. D. Gellman & J. R. Turner (Éd.), *Encyclopedia of Behavioral Medicine* (p. 1508-1509). New York, NY: Springer New York.
https://doi.org/10.1007/978-1-4419-1005-9_978